

# *Formation théorique*

## *Niveau 2*



# FORMATION THEORIQUE NIVEAU 2

Liste des différents thèmes abordés dans cette formation.

- LES PRESSIONS
- LA FLOTTABILITE
- LA COMPRESSIBILITE DES GAZ
- **LA REGLEMENTATION**
  - Cours du 23/03/2024
  
- LES BAROTRAUMATISMES
  
- LA DISSOLUTION DES GAZ DANS LES LIQUIDES
- L'ACCIDENT DE DESATURATION
- LES OUTILS ET PROCEDURES DE DECOMPRESSION
  
- LA NARCOSE
- L'ESSOUFFLEMENT
- L'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE
- LA NOYADE
- LE FROID
  
- LE MATERIEL

*Ce plan de formation peut être revu en fonction du public, des contraintes de temps liées à la disponibilité des participants ou de la sensibilité du formateur.*



## Formation théorique Niveau 2



# LA REGLEMENTATION

# REGLEMENTATION – NIVEAU 2

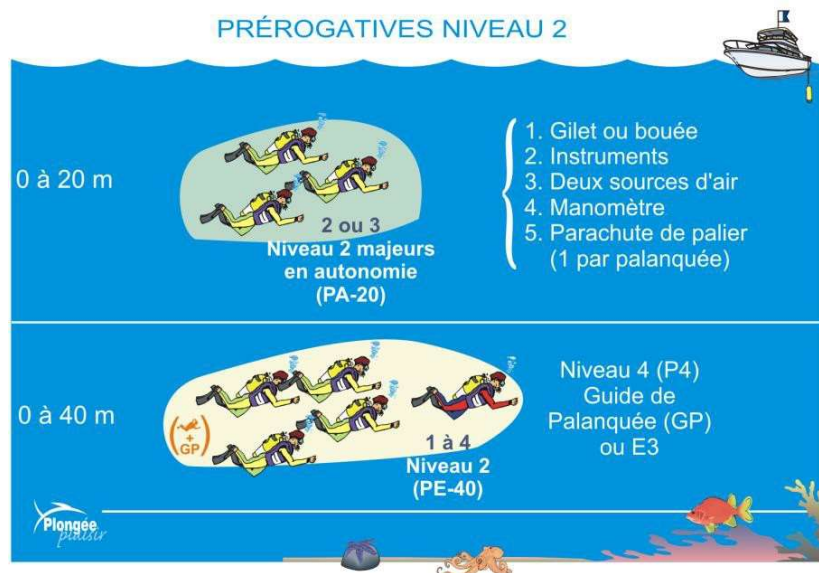
## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de vos nouvelles prérogatives de plongeur niveau 2 vous devez avoir une connaissance accrue sur ces connaissances permettant une pratique conforme aux règlements. De nouveaux thèmes liés à l'autonomie doivent être abordés.

A l'issue de ce cours vous devrez :

- Connaître ses nouvelles prérogatives au regard du Code du sport.
- Connaître les contraintes matérielles liées à la plongée en autonomie
- Connaître le cadre fédéral dans lequel il peut évoluer
- Savoir quelles sont les perspectives de formations fédérales à partir du niveau 2.
- Etre informé des principes de responsabilité liés à sa pratique de plongeur
- Etre capable de répondre à des questions écrites ou orales en vue de l'examen.

## 2. LES PREROGATIVES



Les prérogatives s'inscrivent dans le cadre du Code du Sport qui définit les aptitudes des plongeurs en fonction de leurs capacités et compétences techniques.

Le plongeur N2 FFESSM est :

- Un **PE40**, plongeur encadré à 40m,
- Un **PA20**, plongeur autonome à 20m,
- de fait plongeur **CMAS 2\***.

Il n'y a aucune équivalence directe reconnue avec PADI, SSI ou toute autre organisme non affilié à la CMAS.

### 3. LE MATERIEL



### 4. DOCUMENTS NECESSAIRES A LA PRATIQUE

#### A. La licence :

Pour passer votre niveau 2 vous devez posséder une licence en cours de validité. La licence sport loisir est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive à savoir du 15 septembre au 31 décembre de l'année civile suivante.



En prenant une licence :

- j'adhère à la F.F.E.S.S.M.
  - je souscris une assurance en responsabilité civile (dommage à autrui)
  - je dispose d'un tarif préférentiel pour m'abonner à la revue fédérale SUBAQUA
- j'ai la possibilité de souscrire une assurance individuelle complémentaire pour les risques encourus en plongée
  - je possède un permis de chasse si j'ai plus de 16 ans (c'est une licence adulte)

Pour pratiquer la plongée :

- dans un club associatif, je dois présenter chaque année une licence en cours de validité
- dans une structure commerciale, la licence n'est obligatoire que pour suivre une formation FFESSM.

## B. Le certificat médical :



C'est un **CACI : Certificat Médical d'absence de contre-indication**.

Je dois présenter un certificat médical de moins d'1 an à la prise de la licence.

- Pour suivre ma formation 2 au sein de la FFESSM
- Pour plonger au sein d'un club associatif affilié à la FFESSM

Il est valable 1 an.

Il peut être délivré par **tout médecin**.

## C. Responsabilité pénale :

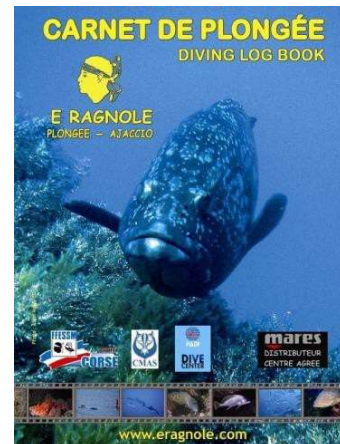
La **responsabilité pénale** peut être engagée lorsqu'il y a suspicion d'infraction à la loi (ex : dépassement des prérogatives, matériel incomplet). Le fait de plonger en autonomie propulse le plongeur face à cette responsabilité.

## D. Rôle et intérêt du carnet de plongée

Même s'il n'est pas obligatoire, **le carnet de plongée** demeure cependant utile pour connaître votre passé de plongeur et mieux appréhender votre vécu et votre expérience.

Il est très souvent demandé dans les centres de plongée qui vous accueilleront ; ce qui leur permettra de vous proposer les sites de plongée adaptés à vos compétences.

**Pour vos formations futures, le carnet de plongée vous permettra de justifier les plongées requises.**



## 5. APRES LE NIVEAU 2 ?

Formation PE60, PA40 ou niveau 3 dès l'âge de 18 ans.

Formation Nitrox Confirmé, accessible dès le niveau 2.

Initiateur club

RIFAP, formation de Secourisme qui est un pré requis au passage du Niveau 3 ou de l'Initiateur Club.